
COMMUNIQUE DE PRESSE

- Le Conseil d'Administration d'IDEA de ce 15 mai a acté et va notifier la société CL Warneton (Groupe Clarebout) l'extinction du droit de préférence par l'absence de demande de renouvellement de celui-ci, telle que prévue par l'article 4 du règlement des droits de préférence signé par l'entreprise.
- Le Conseil d'Administration a également mandaté la Directrice Générale et les services d'IDEA pour poursuivre l'étude des sites alternatifs et va inviter CL Warneton à se positionner sur ceux-ci.
- Le Conseil d'Administration considère le site de Frameries comme étant inapproprié au développement du projet Clarebout.